| Cote du document: | EC 2014/84/W.P.2/Rev.1 | |
|---------------------------|------------------------|----|
| Point de l'ordre du jour: | 3 | - |
| Date: | 2 juillet 2014 | F |
| Distribution: | Publique | _ |
| Original: | Anglais | =" |



Procès-verbal de la quatre-vingt-troisième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Transmission des documents:

Kees Tuinenburg

Responsable du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2274 courriel: k.tuinenburg@ifad.org

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-quatrième session Rome, 2 juillet 2014

Procès-verbal de la quatre-vingt-troisième session du Comité de l'évaluation

- 1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-troisième session, qui s'est tenue le 2 juin 2014. Tous les membres du Comité ont participé à la session, à savoir: Angola, Finlande, France, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Norvège et Pays-Bas. Des observateurs de la Chine étaient présents. Au Comité se sont joints le Vice-Président adjoint par intérim, Département gestion des programmes (PMD); le Responsable du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA (SEC); et d'autres fonctionnaires du Fonds.
- 2. Les huit points ci-après étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbal de la quatre-ving-deuxième session du Comité de l'évaluation; iv) synthèse d'évaluations sur l'engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire; v) évaluation du programme de pays pour Madagascar; vi) évaluation de la performance du Programme de réduction de la pauvreté rurale en Mongolie; vii) rapport de la commission de recrutement sur la sélection du Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et viii) questions diverses.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

- 3. Le Comité d'audit adopte l'ordre du jour sans y apporter de changements. Lors de la session, le Comité décide, vu le peu de temps à disposition, que l'évaluation de la performance du Programme de réduction de la pauvreté rurale en Mongolie sera examinée par le Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-quatrième session, le 2 juillet.
- 4. En ce qui concerne l'ordre du jour de la quatre-vingt-quatrième session, le Comité note que l'examen de l'évaluation au niveau de l'institution de la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons sera reporté à la quatre-vingt-cinquième session, prévue en octobre 2014, afin de laisser davantage de temps pour parachever un rapport d'évaluation fondé sur des données factuelles.
 - Point 3 de l'ordre du jour: Procès verbal de la quatre-vingt-deuxième session du Comité de l'évaluation
- 5. Le procès-verbal figurant dans le document EC 2014/83/W.P.2 est adopté sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour: Synthèse d'évaluations sur l'engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire

- 6. Le Comité examine la synthèse d'évaluations sur l'engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire figurant dans le document EC 2014/83/W.P.3.
- 7. Le Comité remercie IOE pour cette évaluation qui suscite la réflexion puis prend note de la réponse fournie oralement par la direction ainsi que du consensus dont les conclusions font l'objet. Dans cette optique, certains membres souhaitent que ce document débouche sur la formulation de recommandations concrètes et que la direction fournisse une réponse officielle, tandis que d'autres ne jugent pas cela nécessaire. IOE précise que les règles en vigueur concernant la préparation des études de synthèse ne préconisent ni la formulation de ce type de recommandations ni une réponse écrite de la direction à ce sujet.
- 8. Certains membres reconnaissent qu'il n'est pas aisé de procéder à une classification entre pays à revenu intermédiaire (PRI), pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, pays à faible revenu et États fragiles (PFR), et que le critère du RNB par habitant ne permet pas à lui seul de définir les contextes nationaux. Il est donc indispensable d'adopter une stratégie différenciée vis-à-vis des PRI et entre eux. La

- direction partage cet avis et précise que des approches sur mesure seraient définies dans chaque programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) sur la base des réflexions stratégiques.
- 9. Notant qu'une part importante du portefeuille est consacrée aux PRI, la direction rappelle que, dans ces pays, des opérations sont menées dans des régions sous-développées et souvent fragiles, et que les investissements réalisés visent en général à renforcer tant les capacités nationales que les cadres institutionnels et politiques. Un certain nombre de membres font remarquer que, compte tenu de la prévalence de la pauvreté dans les PRI, l'intervention du FIDA dans ces pays s'inscrit dans le droit fil du mandat du Fonds. Les membres estiment qu'il est nécessaire de discuter plus à fond des interventions pratiques à envisager, des instruments les plus adaptés, et de la façon dont il faut aborder la modification des modalités d'exécution. La direction fait référence à l'annexe II du document sur le modèle opérationnel¹ présenté à la deuxième session de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), qui présente l'approche adoptée par la direction vis-à-vis des PRI et devrait servir de base aux délibérations à venir.
- 10. S'agissant de l'engagement du FIDA auprès des PRI, les membres définissent un certain nombre de domaines stratégiques qui méritent d'être approfondis, à savoir: i) l'inégalité des revenus dans les PRI et la nécessité d'une concertation sur les politiques à cet égard; ii) le niveau de cofinancement national, notamment de la part des PRI de la tranche supérieure; iii) la nécessité de mobiliser des sources alternatives de financement, ainsi que des formes de collaboration avec le secteur privé; iv) l'équilibre entre activités de prêt et activités hors prêt, et leur nature, et le recours à des instruments tels que l'assistance technique remboursable; v) les questions liées au renforcement du choix des thèmes et des pays, à la lumière des conclusions de l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficience institutionnelle du FIDA et des opérations qu'il finance; vi) le meilleur moyen de garantir l'additionalité des ressources du FIDA, conjuguées à l'accès des PRI aux marchés commerciaux; vii) le ciblage de la pauvreté; viii) la durabilité et la reproductibilité à plus grande échelle des interventions du FIDA dans les PRI; ix) la garantie de l'investissement en faveur d'approches novatrices afin de démontrer leur potentiel et d'encourager leur adoption, ainsi que leur reproduction successive à plus grande échelle dans une optique de maximisation de l'impact; x) la promotion de l'appropriation et de l'élargissement et du renforcement des partenariats; xi) la prise en compte du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP); xii) l'importance du développement des capacités à des fins, notamment, de durabilité et de reproduction à plus grande échelle; et xiii) l'adaptation éventuelle des conditions de prêt.
- 11. Un observateur suggère qu'IOE conduise d'autres études sur les activités hors prêts, la coopération Sud-Sud et triangulaire, et le SAFP. Certains membres du Comité appuient cette proposition. Un observateur souligne qu'il est nécessaire d'examiner les meilleurs moyens pour que le FIDA puisse mener à bien sa mission, comme le rappelle l'Accord portant création du FIDA, à savoir "mobiliser et fournir à des conditions de faveur des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des États membres en développement", et il fait observer que les "États membres en développement" englobent les pays à revenu intermédiaire.
- 12. Afin de pouvoir structurer le débat sur le rôle du FIDA auprès des PRI, certains membres demandent qu'IOE prépare une annexe dont la finalité sera de regrouper les questions importantes.

¹ IFAD10/2/R.3.

- 13. Il est souligné que la plupart des questions soulevées pourraient faire l'objet d'un rapport de situation; en réponse à cela, il est précisé qu'aucun engagement n'a été pris de présenter ce type de rapport au Conseil mais que le Conseil est en général tenu informé de la situation concernant l'engagement du FIDA auprès des PRI. Les membres font observer qu'un rapport de situation pourrait permettre d'affronter certaines des questions soulevées. De plus, IOE devrait formuler des observations à ce propos. D'autres membres estiment que ce type de rapport n'est pas nécessaire pour l'instant.
- 14. Le Comité prend note de la synthèse et attend de poursuivre ce débat dans le cadre de la deuxième session de la Consultation sur FIDA10.

Point 5 de l'ordre du jour: Évaluation du programme de pays pour Madagascar

- 15. Le Comité examine l'évaluation du programme de pays pour Madagascar, telle qu'elle figure dans le document EC 2014/83/W.P.4. Les membres remercient IOE pour ce rapport de grande qualité et en approuvent les conclusions, notamment la performance positive du programme nonobstant la période d'instabilité politique.
- 16. L'accent est mis sur la nécessité de simplifier la conception des projets et d'accorder la priorité à l'environnement, en particulier la conservation des sols et de l'eau. Rappelant l'innovation positive que constituent la réalisation et l'intégration du suivi-évaluation dans la stratégie de pays pour Madagascar, la direction conseille au Comité que cette pratique soit maintenue dans le nouveau COSOP, en cours d'élaboration, qui devrait être présenté au Conseil en décembre. L'adoption de cette pratique devrait d'ailleurs être envisagée pour tous les COSOP.
- 17. Concernant la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, il est précisé que les femmes ont d'ordinaire une plus grande visibilité à la base; des efforts sont toutefois déployés, notamment moyennant l'octroi d'un don au titre du guichet-pays, afin de mettre au point des modèles permettant aux femmes d'occuper des rôles dirigeants au sein des organisations locales telles que les coopératives et les groupements d'usagers de l'eau.
- 18. La question de l'appui de l'État aux microenterprises, par le biais de subventions, est abordée et un certain nombre de membres se demandent si ce type d'appui est nécessaire et viable.
- 19. Notant que le critère des partenariats est pris en compte dans toutes les évaluations, certains membres demandent un complément d'information concernant la collaboration, sur le terrain, entre les organismes ayant leur siège à Rome. La direction précise que le FIDA œuvre dans le domaine du partenariat et de la collaboration avec les IFI, en particulier afin de mobiliser des cofinancements, ainsi qu'avec les organismes ayant leur siège à Rome. Étant donné que la période sur laquelle portait l'évaluation était une période d'inactivité relative pour les partenaires dans le pays, il a été difficile d'évaluer la collaboration. Le bureau de pays du FIDA est hébergé par le bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Madagascar, ce qui, à l'avenir, devrait multiplier les occasions de collaboration. D'autres informations sont fournies concernant les complémentarités entre CAPFIDA, l'unité d'appui au programme de pays, et le bureau de pays récemment mis en place. Il est précisé que CAPFIDA est similaire à une unité d'exécution de projet: elle est financée par le gouvernement, elle coordonne les activités pour le compte de celui-ci et participe au suivi de tous les projets du FIDA.

- 20. En conclusion, les membres du Comité réitèrent leur satisfaction face à l'évaluation du programme de pays pour le Madagascar.
 - Point 6 de l'ordre du jour: Rapport de la commission de recrutement pour la sélection du Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
- 21. Ce point a été examiné à huit clos, et un rapport distinct sur les délibérations et la recommandation de la commission a été approuvé en vue de sa soumission au Conseil d'administration par le biais d'un vote par correspondance.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

22. Dans le cadre des questions diverses, IOE informe le Comité qu'un atelier sera organisé le 20 juin afin de présenter les modifications apportées au Manuel de l'évaluation. Les membres du Comité sont invités à y participer.